



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-neuvième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 2 juillet 1965

à 15 h 10

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 6 de l'ordre du jour:	
Conséquences économiques et sociales du désarmement <i>(suite)</i> . . . . .	19
Point 37 de l'ordre du jour:	
Incidences financières des décisions du Conseil . . . . .	27

*Président* : M. A. MATSUI (Japon).

*Présents* :

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Danemark, Ghana, Inde, Iran, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Australie, Bulgarie, Chine, Israël, Italie, Suède, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

## POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

**Conséquences économiques et sociales  
du désarmement (E/4029, E/4042) *(suite)***

1. M. HAJEK (Tchécoslovaquie) souligne que l'examen des activités entreprises jusqu'à présent au sujet des conséquences économiques et sociales du désarmement révèle, même au stade préliminaire où l'on se trouve actuellement, l'utilité et l'importance de ces activités. Pour la première fois, on a entrepris collectivement une étude économique détaillée des conséquences de la production d'armements et des mesures qui pourraient être prises pour réaliser le désarmement. Cette étude a eu pour effet de dissiper certains pré-

jugés concernant le caractère inéluctable de la guerre, de prouver que le désarmement était non seulement souhaitable mais réalisable et d'affaiblir enfin les résistances fondées sur certains intérêts économiques, réels ou imaginaires.

2. Ce n'est, toutefois, que lorsque le processus de désarmement aura été amorcé et sera devenu irréversible que des études de ce genre perdront leur caractère théorique et auront des effets pratiques. Le Secrétaire général semble être du même avis, puisqu'il indique dans son rapport (E/4042) qu'il faudrait fournir des renseignements non plus sur des études mais sur des données de fait. Il y aurait vraiment lieu de se réjouir si les faits signalés justifiaient son optimisme. Malheureusement, au lieu d'être en mesure d'entamer le processus de désarmement et d'en analyser les conséquences économiques et sociales, le monde est soumis à une tension accrue qui assombrit les négociations sur le désarmement. Par leurs actes d'agression contre le peuple du Viet-Nam du Sud et de la République démocratique du Viet-Nam et leur intervention armée dans la République Dominicaine, les Etats-Unis d'Amérique sont responsables de cette situation. En utilisant leurs moyens militaires et leurs instruments de destruction massive pour priver les peuples d'Asie et des Antilles de leurs droits fondamentaux, les Etats-Unis d'Amérique violent non seulement les accords de Genève, mais aussi la Charte de l'Organisation des Etats américains et la Charte des Nations Unies, notamment le paragraphe 4 de l'Article 2 de cette dernière. L'extension de ces activités menace non seulement de causer la destruction complète des peuples en question, mais risque d'entraîner le monde dans une guerre générale. Les activités des Etats-Unis ont des conséquences économiques et sociales bien différentes de celles qui sont prévues dans le questionnaire qu'on se propose d'adresser aux gouvernements. En effet, le bombardement du territoire vietnamien détruit non seulement des installations militaires et industrielles et des moyens de transport, mais aussi des écoles, des hôpitaux, des maisons et même de vastes étendues de forêt vierge. Ces actes sont tout à fait incompatibles avec le désir commun de contribuer au processus de désarmement. L'agression américaine est le seul obstacle qui s'oppose à la transformation des études théoriques en études de faits concrets. Il est toutefois encourageant de noter que les études entreprises se sont révélées utiles, notamment du point de vue moral.

3. Le Gouvernement tchécoslovaque continue à s'efforcer de favoriser le désarmement général et complet et à appuyer toute mesure qui pourrait réduire la tension et faire triompher le principe de la coexistence pacifique des nations ayant des régimes économiques

et sociaux différents. C'est pourquoi la Tchécoslovaquie s'est toujours intéressée aux activités relatives aux aspects économiques et sociaux du désarmement. En outre, étant donné que le commerce extérieur joue un rôle important dans l'économie de la Tchécoslovaquie et que l'expansion du commerce est essentielle pour les pays en voie de développement, le Gouvernement tchécoslovaque accorde la plus grande attention à l'étude des effets de la production d'armements sur les relations économiques internationales. La production d'armements déséquilibre le commerce international et en entrave le développement normal. Le Gouvernement tchécoslovaque a également étudié les conséquences qu'un accord éventuel sur le désarmement général et complet pourrait avoir sur le commerce international, notamment en ce qui concerne la stabilisation des marchés et des prix. Ces études ont montré que la Tchécoslovaquie pourrait convertir sa production militaire en production à des fins pacifiques sans bouleverser son économie. Une telle conversion serait favorable à l'économie du pays et permettrait au gouvernement d'établir des relations économiques à long terme avec d'autres pays, en particulier avec les pays en voie de développement. Le représentant de la Tchécoslovaquie signale que les renseignements qu'il vient de donner seront exposés de manière beaucoup plus détaillée dans un additif au rapport du Secrétaire général.

4. Malgré la détérioration déplorable des relations internationales, due à l'agression des Etats-Unis, le Gouvernement tchécoslovaque compte poursuivre son étude des conséquences économiques et sociales du désarmement. Il soutiendra toute tentative destinée à maintenir la paix et à persuader les Etats-Unis d'Amérique d'adopter une politique de raison, d'accepter les faits et de respecter les principes de la Charte. Le Gouvernement tchécoslovaque a appuyé la proposition faite à la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue au Caire en octobre 1964, tendant à convoquer une conférence mondiale du désarmement. Une conférence de ce genre permettrait de sortir les négociations sur le désarmement de l'impasse où elles se trouvent actuellement. Elle donnerait certainement aussi des perspectives nouvelles aux études des aspects économiques et sociaux du désarmement et permettrait ainsi, même au stade préparatoire, de répondre à la question posée par le Secrétaire général, dans les conclusions de son rapport, au sujet de ce qui peut être accompli au niveau international. Le Comité interorganisations sur l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite du désarmement ne devrait pas perdre cela de vue.

5. M. PACHACHI (Irak) rappelle que l'Irak, petite puissance non alignée, s'est toujours montré favorable aux mesures destinées à réaliser le désarmement. En tant que pays en voie de développement, il s'intéresse de très près aux conséquences économiques et sociales du désarmement qui pourrait, comme le Secrétaire général l'a indiqué, offrir d'immenses possibilités aux pays en voie de développement.

6. La lenteur inévitable des négociations sur le désarmement a provoqué des déceptions dans de nombreux

pays. Bien que la lenteur des progrès réalisés ait évidemment une répercussion sur les travaux entrepris par l'Organisation des Nations Unies au sujet des conséquences du désarmement, l'ONU ne peut se permettre d'être pessimiste. Elle doit continuer ses travaux en se fondant sur l'hypothèse qu'un dégel se produira tôt ou tard et que des fonds seront libérés en vue d'accélérer le progrès économique des pays en voie de développement.

7. Depuis que les pays non alignés ont proposé en octobre 1964 de convoquer une conférence mondiale du désarmement à laquelle tous les pays seraient invités, la Commission du désarmement a adopté un projet de résolution présenté par l'Irak et d'autres pays non alignés, recommandant la convocation de cette conférence. L'Assemblée générale examinera cette résolution à sa prochaine session.

8. Au sujet du rapport du Secrétaire général, la délégation de l'Irak reconnaît parfaitement qu'il est temps d'adopter des méthodes différentes pour obtenir des renseignements des gouvernements et elle approuve la méthode préconisée dans le rapport. M. Pachachi espère que le questionnaire proposé permettra au Conseil et à l'Assemblée générale d'évaluer les programmes et activités des grandes puissances, en particulier pour ce qui est des conséquences de ces programmes et activités quant à la possibilité de libérer des fonds qui pourraient être affectés au développement économique.

9. M. KAKITSUBO (Japon) dit que la délégation japonaise se félicite des progrès réguliers accomplis par les gouvernements et par les organisations internationales, depuis l'adoption de la résolution 1026 (XXXVII) du Conseil, dans l'étude des conséquences économiques et sociales du désarmement. La délégation japonaise constate notamment avec satisfaction que le Comité interorganisations dont il est question dans cette résolution s'est réuni deux fois et a pris des dispositions pour renforcer la collaboration entre les institutions intéressées, ce qui représente incontestablement un progrès important dans la voie de la coordination des efforts déployés sur le plan international pour l'étude des conséquences très complexes du désarmement.

10. Point n'est besoin de réaffirmer combien le Gouvernement japonais souhaite que les grandes puissances militaires mondiales parviennent le plus tôt possible, d'une manière ou d'une autre, à un accord sur le désarmement. Il a exprimé maintes fois l'avis que, pour avoir un sens, les études sur les conséquences économiques et sociales éventuelles du désarmement et sur les méthodes permettant d'en éviter les incidences nuisibles doivent se fonder sur des faits et non sur des hypothèses.

11. Malheureusement, malgré les efforts méritoires accomplis par les pays qui participent aux négociations sur le désarmement et malgré tous les vœux de ceux qui n'y participent pas directement, aucun accord n'a encore pu être conclu, même sur les mesures collatérales. Certes, des progrès ont été accomplis, mais les mesures qui ont paru jusqu'ici acceptables pour tous ne justifient pas une étude de leurs conséquences économiques et sociales. Dans les circonstances présentes, l'action à entreprendre ne peut être qu'assez limitée.

On peut préparer la conclusion éventuelle d'un accord sur le désarmement en mettant en place un système efficace de coopération entre les diverses institutions nationales et internationales et en réunissant des renseignements de base. A ce sujet, la délégation japonaise approuve pleinement l'attitude réaliste adoptée dans le rapport du Secrétaire général et dans le rapport du Comité administratif de coordination (CAC) (E/4029). Elle appuie également la suggestion du Secrétaire général tendant à appeler particulièrement l'attention des gouvernements sur le questionnaire proposé et sur la nécessité d'y répondre soigneusement.

12. L'objectif essentiel est de parvenir, entre les grandes puissances militaires, à un accord sur le désarmement qui donne une réalité aux conséquences économiques et sociales du désarmement. Le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, chargé en principe d'élaborer un tel accord, ne s'est pas encore réuni une seule fois en 1965. Tout en sachant bien quelles sont les difficultés qui ont empêché le Comité de se réunir, le Gouvernement et le peuple japonais espèrent qu'il pourra reprendre ses travaux le plus tôt possible, même pour une brève durée, et qu'il parviendra à un accord sur certaines des importantes mesures collatérales.

13. La délégation du Japon pense que le Conseil pourrait se contenter à la présente session de prendre acte du rapport présenté par le Secrétaire général.

14. M. ECOBESCU (Roumanie) rappelle que la valeur des études entreprises depuis cinq ans sur les conséquences économiques et sociales du désarmement est universellement reconnue. En insistant sur les conséquences positives du désarmement et en montrant les avantages qu'elles offriraient pour le développement économique et social et pour le progrès de l'homme en général, ces études contribuent à renforcer la conviction que le désarmement est possible et à supprimer tout fondement aux arguments parfois invoqués contre l'idée même du désarmement. Il faut noter à ce sujet que la théorie selon laquelle le désarmement désorganiserait les économies occidentales n'est plus invoquée nulle part. Au contraire, on reconnaît que le désarmement aurait un effet bienfaisant sur la croissance économique et l'élévation des niveaux de vie.

15. Peut-être la brièveté relative du rapport à l'examen traduit-elle les déceptions éprouvées devant la lenteur des progrès accomplis dans le domaine du désarmement. Malgré tous les périls qu'elle comporte, la course aux armements continue; la situation est d'autant plus inquiétante que le recours à la force et aux décisions arbitraires réapparaît dans les relations internationales. La délégation roumaine réprovoque les actes d'agression commis au Viet-Nam et dans la République Dominicaine. De telles interventions engendrent des foyers de tension, aggravent la situation internationale et mettent en danger la paix mondiale.

16. Les études faites jusqu'à présent sur les conséquences économiques et sociales du désarmement mettent l'accent sur les ressources matérielles qui seraient libérées par le désarmement et sur leur utilisation à

des fins pacifiques. La délégation roumaine a souligné en différentes occasions qu'il est nécessaire et urgent de libérer les immenses ressources qu'engloutit la fabrication des armements pour les mettre au service du développement économique et social. La libération de ces ressources est indispensable si l'on veut que le progrès économique et social soit rapide et réel. Toutefois, il est un aspect du désarmement sur lequel les rapports n'ont pas suffisamment insisté: c'est celui de la réaffectation à des fins pacifiques des ressources intellectuelles actuellement consacrées aux fabrications d'armements. A la séance précédente, les représentants de l'UNESCO et du Ghana ont bien parlé des aspects culturels du désarmement, mais ces aspects, qui présentent pourtant une importance majeure, n'ont pas encore fait l'objet de l'étude multilatérale qui s'impose. Le développement économique et social est devenu inconcevable sans l'application à une large échelle des conquêtes scientifiques et techniques. On ne peut ignorer le fait que, dans bien des pays, une multitude de savants, d'ingénieurs et de techniciens, spécialistes dans les domaines les plus divers, travaillent dans des instituts de recherches militaires. C'est pourquoi la recherche à des fins pacifiques est sérieusement entravée: certains domaines sont pratiquement négligés, et certains projets d'un intérêt capital pour le développement économique ne peuvent prendre corps ou sont réalisés avec un grand retard. Pour faire face aux besoins pressants de la croissance économique, la recherche pacifique ne peut vivre des miettes du banquet des armements; il faut prévoir à cette fin d'importantes ressources financières et un personnel scientifique et technique approprié. Telle est la perspective qu'offrirait le désarmement. La délégation roumaine est persuadée qu'il faut accorder une attention accrue à la question des conséquences intellectuelles du désarmement, dans le cadre de l'étude générale des conséquences économiques et sociales du désarmement.

17. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement continue à se préoccuper vivement des conséquences économiques et sociales du désarmement, comme doivent le faire tous les autres gouvernements, car la sécurité et le bien-être des peuples du monde entier ont tout à gagner à des accords efficaces sur le contrôle des armements et sur le désarmement. Cela dit, les bienfaits du désarmement n'auront rien d'automatique; il ne suffit pas d'un coup de baguette magique pour créer des accords de désarmement. De tels accords n'apporteront de nombreux avantages économiques et sociaux que si l'on a procédé, auparavant, à des études et à une préparation très approfondie.

18. La conséquence du désarmement la plus impatientement attendue est la réaffectation à des fins pacifiques et constructives des ressources utilisées aujourd'hui à des fins militaires éventuellement destructives. De toute évidence, le monde a besoin de ressources pour accélérer son développement, et ce besoin se fait de jour en jour plus criant. Quel que puisse être, en fin de compte, le rôle du désarmement à cet égard, les besoins sont tels qu'il ne saurait être question d'attendre pour les satisfaire que le désarmement fournisse les ressources nécessaires. Dans son encyclique historique, *Pacem in*

*terris*, le Pape Jean XXIII a souligné le danger de temporiser. C'est parce qu'il en est conscient que le Gouvernement des Etats-Unis continue à appliquer le plus vaste programme d'aide économique au développement qui ait jamais été lancé dans l'histoire de l'humanité, et que sa contribution au programme d'aide multilatérale ne le cède à celle d'aucun autre gouvernement. Il est même prêt à accroître sa contribution à l'assistance économique internationale, à condition que les autres nations fassent de même.

19. Parmi les conséquences du désarmement, il en est une qui appelle une étude et un effort de préparation : c'est la reconversion des ressources matérielles et humaines. Il faut accumuler des données, dresser des plans et définir des politiques assurant une adaptation sans heurts, qui ménage à tous le maximum d'avantages, au fur et à mesure de la mise en œuvre des accords. Il ne faut pas se borner à l'étude des incidences d'un désarmement général et complet, mais traiter aussi des problèmes résultant d'une répartition nouvelle ou d'une réduction des crédits affectés à la défense, s'accompagnant des mesures de contrôle partiel des armements et de désarmement partiel qui pourraient être convenues et exécutées. Le Gouvernement des Etats-Unis en a proposé plusieurs qu'il croit possible d'appliquer immédiatement. En 1964, par exemple, le Président Johnson a proposé de ne plus rien changer au nombre et aux caractéristiques des engins transporteurs d'armes nucléaires stratégiques et de cesser la production de matières fissiles aux fins d'armement, ces matières devant être employées à des fins pacifiques. Ce serait là un début prometteur, qui contribuerait beaucoup à freiner la course aux armements. La délégation des Etats-Unis partage le souci, que le représentant de l'Inde a si bien exprimé à la séance précédente, de mettre fin à la prolifération des armes nucléaires.

20. Aux Etats-Unis, on consacre déjà beaucoup d'efforts et de recherches aux problèmes économiques et sociaux que pose l'aménagement des crédits alloués à la défense. On espère découvrir ainsi des méthodes permettant de hâter le développement économique et social, dans l'éventualité de progrès sur la voie du désarmement. Plusieurs études, dont le rapport du Secrétaire général fait état, ont porté sur les problèmes de reconversion de l'industrie.

21. Bien que les progrès réalisés jusqu'ici vers un contrôle des armements et vers le désarmement aient été lents et laborieux, les Etats-Unis ont déjà à résoudre des problèmes de reconversion. Les aménagements effectués dans les dépenses consacrées à la défense ont été dictés par des considérations d'économie et d'efficacité ; parallèlement, ces dépenses ont diminué par rapport au produit national brut. Pour modeste que soit l'ampleur de ces changements au regard des futures mesures de contrôle des armements et de désarmement, ils risquent d'avoir des effets préjudiciables à certaines régions, à certaines industries et à certaines professions, à défaut de plans et de programmes appropriés pour en amortir l'impact. Les Etats-Unis ont fermé, en quelques années, près de 600 bases et installations militaires ou en ont beaucoup réduit l'activité, réalisant ainsi une

économie annuelle de plusieurs millions de dollars. Ces décisions ont obligé des milliers de travailleurs à chercher un autre emploi, et les usines excédentaires ont dû être reconverties à des fins utiles à la collectivité. Ces difficultés ont pu être résolues grâce à la planification et grâce aux efforts conjugués du gouvernement et de la collectivité.

22. Si M. Williams a évoqué ainsi les efforts de son gouvernement, c'est seulement pour souligner l'importance qu'il attache à une préparation adéquate, qui permette d'opérer les ajustements économiques nécessaires et de tirer parti des économies qui résulteront, assurément, d'accords sur le contrôle des armements et sur le désarmement. Il va de soi que le Gouvernement des Etats-Unis continuera de tenir à la disposition des institutions des Nations Unies les résultats de ses études et de son expérience.

23. Il faut savoir gré au CAC de s'être occupé de cette question et d'avoir créé un Comité interorganisations spécialement chargé de coopérer avec le Secrétaire général à cet égard. Le rapport du Secrétaire général a pour objet de rassembler la somme de données concrètes dont les pays ont besoin pour se préparer efficacement aux conséquences économiques et sociales du désarmement.

24. L'ONU peut être fière de ce qu'elle a fait pour prévoir ces conséquences. Le mécanisme d'examen permanent de cette question sur le plan international est solidement établi, l'esprit de coopération existe, et des mesures de coordination utiles ont été prises. Il reste aux Etats Membres de l'Organisation à fournir les données de base nécessaires pour poursuivre les études et le travail de planification. Les Etats-Unis s'engagent à continuer de coopérer à cette tâche.

25. Cela dit, pour créer un monde où règnent la paix et la prospérité, il faut mener de front une double action : étudier les conséquences économiques et sociales du désarmement et s'y préparer — ce qui est l'affaire du Conseil — et négocier et mettre en œuvre de véritables accords de désarmement. Cette double action est indispensable, et la première ne saurait tenir lieu de la seconde. Le monde ne pourra jouir des bienfaits du désarmement sans que le désarmement soit effectivement réalisé. Il faut donc donner la priorité à la recherche d'accords sur le contrôle des armements et sur le désarmement. L'enceinte la mieux appropriée aux négociations sur le désarmement est le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement qui, il faut l'espérer, reprendra sans tarder ses travaux à Genève. Tous les pays pourraient lui faciliter la tâche en étudiant intelligemment les conséquences du désarmement et en s'y préparant judicieusement.

26. Les Etats-Unis sont convaincus que l'on pourrait, par de patientes négociations, mettre un terme à la course aux armements et renverser cette tendance. Ils sont convaincus aussi que les ressources ainsi libérées pourraient être réemployées avec fruit à des fins pacifiques. Ils sont prêts à traduire leurs convictions en actes et à se joindre à ceux qui partagent leur foi en la construction d'un monde où règnent la prospérité, la sécurité et la paix.

27. A cette séance et à la précédente, le Gouvernement et le peuple des Etats-Unis ont encore fait l'objet d'invectives déplaisantes et déjà entendues, qui procèdent d'une logique à l'envers où l'aide est qualifiée d'agression et la subversion communiste est synonyme de libération. De telles interventions gênent le Conseil dans sa tâche, car cet organe a pour mission d'examiner les terribles problèmes économiques et sociaux dont souffre le monde mais ce n'est pas en son sein que doit se discuter la situation malheureuse des peuples de l'Asie du Sud-Est. Toutefois, si un membre quelconque du Conseil se demandait encore qui est l'agresseur au Viet-Nam, M. Williams lui fournirait volontiers des preuves documentées de la campagne menée par le Viet-Nam du Nord pour conquérir le Viet-Nam du Sud.

28. Malgré le terrorisme viet-cong, l'industrialisation du Viet-Nam du Sud a continué à progresser, avec l'aide économique des Etats-Unis ; plus de 700 installations industrielles y ont été construites ou agrandies depuis cinq ans. Les investissements des hommes d'affaires vietnamiens dans l'industrie ont augmenté, indice évident de leur confiance dans l'avenir de leur pays. Les travailleurs apprennent les métiers qu'exige le développement rapide de la mécanisation qui se produit actuellement. De grands progrès ont aussi été réalisés depuis cinq ans dans le domaine de la santé publique et de l'éducation.

29. Certes, les efforts n'ont pas tous eu le même succès. Tandis que les Etats-Unis aidaient le Viet-Nam du Sud à construire et à réparer ses chemins de fer et ses routes, le viet-cong les détruisait, ce qui a considérablement réduit les exportations nationales de riz et de caoutchouc. Pourtant, bien que le partage de 1954 ait donné au Viet-Nam du Nord des installations industrielles beaucoup plus importantes, le revenu par habitant est passé à 110 dollars en 1960 au Viet-Nam du Sud alors qu'il était de 70 dollars au Viet-Nam du Nord. C'est en 1960 que les maîtres du Viet-Nam du Nord ont déclaré officiellement qu'ils avaient le devoir de « libérer » le Viet-Nam du Sud. Au moins 39 000 soldats bien entraînés se sont infiltrés dans ce dernier pays, et de grandes quantités d'armes et de munitions y ont été envoyées, pour détruire ce que le peuple de la République avait construit avec l'aide des Etats-Unis.

30. Les Etats-Unis n'ont pas déclenché la guerre au Viet-Nam. Leurs forces ne s'y trouvent que pour honorer l'engagement qu'ils ont pris d'aider le pays à défendre son indépendance. Près de quarante autres pays aident aussi la République du Viet-Nam. Lorsque son indépendance sera assurée, les Etats-Unis retireront leurs forces.

31. Le Président Johnson a fait l'offre de ressources américaines pour tenter un effort considérablement élargi de coopération en vue du développement, qui améliorerait les conditions de vie de plus de cent millions d'habitants en Asie du Sud-Est, y compris la population du Viet-Nam du Nord. Ceux qui ont détourné l'attention du Conseil des affaires économiques et sociales agiraient dans l'intérêt du monde et dans leur propre intérêt en s'unissant à cet effort pour alléger

promptement le fardeau écrasant que la famine, la maladie et l'analphabétisme font peser sur les populations de l'Asie du Sud-Est.

32. M. ARKADIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le Conseil peut constater qu'on vient de chercher à lui démontrer que ce qui est noir est en réalité blanc et que les agresseurs sont non pas ceux qui lancent des bombes sur des populations innocentes, mais les populations bombardées. En réalité ces bombes sont lancées sur les villes et les villages paisibles d'un pays qui n'est nullement en guerre. Autrefois, cet acte aurait été qualifié de piraterie ; aujourd'hui, l'on s'efforce de le faire passer pour un acte de charité. Le représentant des Etats-Unis a omis de dire que son pays poursuit au Viet-Nam du Sud les activités entreprises par ses agents pour atteindre ses propres objectifs. La déclaration qui vient d'être faite ne convaincra personne ; le représentant des Etats-Unis a oublié qu'on ne peut pas tromper tout le monde tout le temps. Il est impossible de ne pas tenir compte de l'opinion publique mondiale et de continuer à présenter l'agression sous d'autres couleurs. Même aux Etats-Unis, l'opinion publique commence à comprendre la véritable situation. A une réunion récente des Nations Unies à San Francisco, un correspondant de Washington a noté l'accueil froid et ironique réservé aux vues exprimées par les Etats-Unis en cette matière.

33. Le PRÉSIDENT demande instamment aux membres du Conseil de limiter leurs observations au point de l'ordre du jour en discussion.

34. Selon M. HASAN (Pakistan), le fait même que le Conseil examine sérieusement les conséquences économiques et sociales du désarmement prouve que tout le monde croit que les grandes puissances arriveront un jour à se mettre d'accord pour réduire sensiblement leurs dépenses militaires. L'absence de désarmement général est en soi un puissant facteur d'aggravation de la tension internationale, et il est impossible d'envisager de réduire beaucoup les budgets de défense tant que les causes qui sont à l'origine de la tension n'auront pas disparu.

35. Le Pakistan est constamment et douloureusement rappelé aux réalités de cette tension. M. Hasan refuse cependant de se laisser décourager et il espère que la Déclaration sur l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite du désarmement, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 1837 (XVII), ne restera pas lettre morte.

36. Bien que l'on paraisse se résigner à l'énormité des dépenses d'armement, il faut rappeler les proportions qu'elles revêtent pour ne pas en perdre de vue la portée. D'après les estimations qui ont été faites, le monde dépense en armements une somme équivalant aux deux tiers du revenu national annuel des pays sous-développés. L'URSS a évalué les dépenses militaires mondiales à 120 milliards de dollars par an ; si l'on consacrait ne serait-ce qu'une partie de cette somme au développement, un nouvel espoir naîtrait pour les millions et les millions d'habitants des régions sous-développées.

37. Des réponses des Etats Membres qui sont incorporées dans le rapport du Secrétaire général, on retire l'impression que, dans les pays en voie de développement, les dépenses d'armements sont négligeables et que les ressources qui seraient ainsi libérées à des fins pacifiques seraient infimes. Cela n'est pas tout à fait exact. Il y a, au contraire, des pays qui gaspillent une part importante de leurs maigres ressources pour se constituer des armements qui sont hors de proportion avec leurs besoins de défense. Si la situation n'était pas si tragique, elle serait grotesque : on voit des nations extrêmement peuplées, dont les habitants sont malades, illettrés, pauvrement vêtus et au bord de la famine, accumuler d'énormes stocks d'armes, de bombes atomiques et autres engins militaires pour des raisons de prestige national et pour dominer les autres peuples. Il est compréhensible que les pays sous-développés réclament que les ressources libérées par le désarmement soient, au moins partiellement, affectées à leur développement ; mais ces pays doivent commencer par mettre de l'ordre chez eux. Il faut que les Nations Unies, le Conseil et les grandes puissances sachent bien que d'importantes ressources, au lieu d'être consacrées au développement, servent à accumuler des armements, et il leur faut juger si, dans ce cas, l'assistance économique se justifie.

38. Dans la situation où se trouve le Pakistan, il ne lui est pas possible de réduire son budget militaire dans un avenir prévisible ; par conséquent, il serait vain qu'il entreprit une étude des conséquences qu'aurait le désarmement sur ses ressources. Le Pakistan s'est engagé cependant à limiter son budget de défense au minimum, et il emploie une partie de sa capacité de production d'armements à satisfaire les besoins de l'industrie et de l'agriculture. C'est ainsi que l'énergie nucléaire est utilisée à des fins pacifiques, telles que production d'électricité et fabrication de radio-isotopes.

39. M. Hasan a été vivement impressionné par les réponses des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Ces deux pays étudient la question dans le détail et leurs travaux méritent tout spécialement que l'on s'y arrête. Aux Etats-Unis, non seulement le gouvernement, mais des institutions privées, effectuent des études très poussées en vue de trouver des solutions aux problèmes économiques et sociaux que créerait le désarmement. Des progrès notables ont déjà été faits en Union soviétique concernant l'utilisation des ressources libérées par la réduction des forces armées, et le représentant du Pakistan constate avec intérêt que des savants soviétiques ont mis au point des propositions tendant à affecter les ressources libérées par le désarmement au développement économique des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

40. Le Conseil doit agir avec prudence et essayer de réaliser l'unanimité. Il ne faut pas cependant s'attendre à des propositions spectaculaires à la présente session, puisqu'un accord de désarmement n'est pas encore intervenu sur le plan politique et que l'on ne sait pas exactement quelles seraient les conséquences du désarmement. Le Conseil doit donc se borner à établir un plan d'action pour stimuler les études nationales et

internationales sur les conséquences économiques sociales du désarmement. La délégation pakistanaise propose de présenter un projet de résolution<sup>1</sup> à sujet.

41. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) dit que d'après le rapport du Secrétaire général, les études que les organisations internationales du système des Nations Unies ont entreprises sur les conséquences économiques et sociales du désarmement ne sont pas aussi impressionnantes qu'elles pourraient l'être, ni par leur volume ni par leur état d'avancement. Le Secrétaire général fait d'ailleurs remarquer à juste titre qu'il ne peut faire d'études internationales sérieuses que si les gouvernements sont prêts à aider les organisations internationales à les mener à bien en leur fournissant des renseignements, c'est-à-dire des données de fait et des hypothèses.

42. A cette fin, le Secrétaire général a fait une proposition intéressante : il faudrait non seulement que chaque organisation du système des Nations Unies demande aux gouvernements des Etats Membres de lui fournir les données requises, mais aussi que le CAC distribue à tous les gouvernements le questionnaire annexé au rapport du Secrétaire général afin de pouvoir centraliser tous les renseignements de base. Cette proposition découle directement de la résolution 1026 (XXXVII) du Conseil. Le Conseil apprend maintenant que les études internationales qu'il avait demandées dans cette résolution pourront pas être accélérées, ni même poursuivies si l'on ne dispose pas de certaines données sur lesquelles travailler. La délégation du Royaume-Uni accepte la suggestion du Secrétaire général et estime que le Conseil devrait voir ce qu'elle peut donner.

43. La délégation du Royaume-Uni avait appuyé la résolution 1026 (XXXVII) pensant : premièrement, que les autres membres du Conseil étaient convaincus tout comme le Royaume-Uni, qu'il fallait aboutir à un accord de désarmement général et complet, sous le contrôle international efficace et, deuxièmement, que le nombre des études qui peuvent être utilement effectuées à ce sujet sur le plan international est forcément limité, tout au moins tant que l'on ne dispose pas d'une base de départ solide — ce qui n'empêche d'ailleurs pas de voir ce que l'on pourrait faire pour parer aux conséquences économiques et sociales du désarmement et affecter à des utilisations pacifiques les ressources libérées. En effet, les problèmes créés par le désarmement différeront en ampleur plus qu'en nature de ceux que l'on rencontre ordinairement en matière de planification ; d'autre part, les conditions économiques et sociales varient tellement d'un pays à l'autre qu'il est très improbable que les mêmes problèmes se posent partout avec la même urgence. Enfin, il est difficile, voire impossible, d'obtenir des données complètes et cela pour de multiples raisons dont l'une des plus importantes est que l'on ne dispose pas toujours du personnel voulu pour réunir les renseignements, même lorsqu'ils existent. Malgré toutes ces réserves, il découle logiquement de la résolution

<sup>1</sup> Distribué ultérieurement sous la cote E/L.1078.

1026 (XXXVII) que, si l'on veut étudier toutes ces questions à l'échelon international, les gouvernements doivent collaborer aux études en communiquant les données nécessaires. Si toutefois des renseignements complets ne peuvent être fournis, alors le Conseil ne doit pas hésiter à aviser le Secrétaire général et les chefs des secrétariats des institutions intéressées qu'il ne pense pas que telle ou telle étude puisse, pour des raisons pratiques, être utilement poursuivie. De la sorte, les institutions n'auront plus besoin d'immobiliser du personnel pour des enquêtes qui, vraisemblablement, ne seront jamais menées à chef.

44. Le Royaume-Uni n'a pas vu de raison de modifier l'attitude qu'il avait adoptée précédemment. En effet, en 1961, lors de la première enquête du Secrétaire général, le Gouvernement du Royaume-Uni avait envoyé une réponse détaillée dans laquelle il analysait ses dépenses militaires et essayait d'évaluer l'incidence du désarmement sur les divers secteurs de l'activité économique. Ce gouvernement, qui a également pris part à certaines études internationales, collaborerait volontiers à d'autres études, si elles devaient donner des résultats concrets. Des études, tant publiques que privées, ont été effectuées aussi sur le plan national; les résultats des études publiques ont été communiqués au Secrétaire général. Sir Keith tient à signaler en outre une étude sur la reconversion de la main-d'œuvre dans un cas particulier, à savoir lorsqu'il a été décidé d'abandonner un certain projet de défense nationale<sup>2</sup>.

45. A la suite de ces études, le Gouvernement du Royaume-Uni est arrivé à la conclusion que les problèmes de la réaffectation des ressources et de la main-d'œuvre libérées par le désarmement ne peuvent et ne doivent être traités qu'en recourant au mécanisme de la planification nationale. Les problèmes seront sans doute moins graves au Royaume-Uni que dans d'autres pays où la demande et les ressources sont mieux équilibrées. Quoiqu'il en soit, on peut penser que s'il était possible de parvenir à un accord de désarmement général et complet, l'économie du Royaume-Uni en bénéficierait grandement.

46. Il ne faut pas oublier, cependant, qu'en plus des frais de reclassement de la main-d'œuvre libérée et de reconversion des usines et des ressources, le désarmement général et complet entraînera d'autres dépenses directement liées à l'institution d'un mécanisme de contrôle international et à la création d'une force de police, auxquelles il sera finalement procédé. Ces dépenses pèseront inévitablement très vite sur les ressources nettes dégagées par le désarmement. Par conséquent, s'il faut s'attendre à une amélioration économique générale à la suite du désarmement, rien ne prouve encore que cela signifiera la prospérité pour toutes les nations.

47. Etant donné ces dépenses supplémentaires probables, étant donné aussi les engagements et les pressions qui, périodiquement, menacent l'équilibre de l'économie britannique, le Gouvernement du Royaume-Uni n'a pu admettre qu'il existe une relation précise

entre la variation du volume des ressources disponibles et le volume de l'aide qu'un pays développé peut fournir à d'autres pays. Il reconnaît cependant qu'une amélioration de la situation financière britannique, par suite d'un désarmement complet, lui permettrait d'intensifier son aide là où il le faudrait.

48. Dans sa réponse à la note verbale du Secrétaire général, le Gouvernement de l'URSS est arrivé à la même conclusion en l'énonçant différemment. Il déclare par exemple: « La nouvelle réduction des dépenses militaires aura non seulement pour effet de stimuler l'expansion générale de l'économie nationale de l'URSS, ... mais elle facilitera également la mise en œuvre de vastes programmes d'assistance en faveur des pays en voie de développement... »; plus loin l'URSS déclare: « Il semble qu'une certaine fraction, assez réduite, des sommes ainsi libérées irait à des pays peu développés ayant besoin d'aide... » (E/4042).

49. Mais la décision de fournir de l'aide et la décision concernant le volume de cette aide sont avant tout d'ordre politique et humanitaire plutôt que d'ordre économique. L'assistance accordée par le Royaume-Uni est supérieure à ce qu'elle pourrait être si l'on envisageait la question uniquement sous l'angle de la balance des paiements. Le fait que l'aide accordée par le Royaume-Uni augmente renforce ce pays dans sa résolution d'aboutir à un désarmement. Si l'on pense qu'un désarmement général et complet est réalisable, alors tout progrès dans quelque domaine que ce soit qui pourrait le faciliter sera le bienvenu, y compris toutes études sur les conséquences économiques et sociales du désarmement que l'on pourrait utilement faire sur le plan international. Par conséquent, lorsque les gouvernements des Etats Membres approuvent que l'on charge les organisations dépendant des Nations Unies de faire de telles études, ils doivent prendre celles-ci au sérieux et faire un effort réel pour fournir au Secrétaire général et aux institutions spécialisées tous les renseignements dont ils ont besoin.

50. Le rapport montre que le CAC et le Comité inter-organisations ont examiné tout le champ des activités sous un angle plus pratique qu'ils ne l'avaient fait jusqu'ici. Le Conseil peut être certain maintenant que les propositions en vue de nouvelles études ainsi que les études en cours seront passées au crible par le Comité interorganisations, qui semble avoir déjà beaucoup fait pour rationaliser et coordonner les études entreprises par l'ensemble des organisations. La délégation du Royaume-Uni espère que, grâce à cette rationalisation, les efforts seront concentrés sur les aspects les plus importants de l'enquête internationale et que les gouvernements recevront moins souvent de demandes isolées de renseignements détaillés.

51. Le Conseil devrait féliciter le Secrétaire général et le CAC de ce qu'ils ont déjà fait et devrait mettre loyalement à l'essai leurs propositions. Au lieu d'adopter encore une résolution, le Conseil devrait remercier le Secrétaire général et le CAC, prendre acte du rapport et adresser au Secrétaire général, au CAC et au Comité interorganisations tous ses vœux de réussite dans leur nouvelle entreprise.

<sup>2</sup> Dorothy Wedderburn, *White Collar Redundancy: A Case Study* (Cambridge University Press, 1964).

52. M. BOUATTOURA (Algérie) souligne, comme d'autres représentants l'ont déjà fait, que le rapport du Secrétaire général est un document précieux. La question des conséquences économiques et sociales du désarmement intéresse tous les pays et plus particulièrement les pays en voie de développement. Il ne s'agit pas seulement de la paix mondiale, mais aussi de la nécessité de réaffecter d'immenses ressources matérielles, humaines et techniques à l'amélioration des conditions sociales et économiques, surtout dans les pays les moins avancés.

53. A elle seule, l'existence d'un gouffre aussi profond que celui qui sépare les pays développés des pays sous-développés tend à créer des conditions de nature à provoquer un conflit. Si on veut une paix durable, il faut éliminer les antagonismes économiques, et ce but ne peut être atteint que grâce à la mobilisation des ressources matérielles, intellectuelles et techniques et à la réduction des dépenses d'armement des pays développés. Or, les pays en voie de développement n'ont pas de moyens d'action directe qui leur permettent de persuader les puissances intéressées d'accepter un désarmement général et complet.

54. La discussion a montré que la course aux armements avait tendance à reprendre, ce qui retardera non seulement le désarmement lui-même mais aussi la disparition des antagonismes économiques. Il semble donc qu'en l'absence de toute perspective d'accord, le fait de poursuivre les négociations sur le désarmement ne ferait que multiplier les obstacles sur la voie de la justice économique internationale. Il est sans doute prématuré d'envisager la possibilité d'inverser l'ordre de priorité et de lier le désarmement au développement économique plutôt que le développement économique au désarmement. Il est indéniable que le désarmement doit avoir la priorité puisque la libération des ressources nécessaires dépend surtout d'un accord sur le désarmement général et complet. Cela signifie qu'il faut réunir une conférence mondiale à laquelle devront participer en particulier les pays qui ont accédé récemment au rang de puissance nucléaire, comme la République populaire de Chine et la France. Certes, le Traité de Moscou interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau constitue un point de départ utile, et les espoirs qu'il a suscités ressortent clairement du préambule de la résolution 1931 (XVIII) de l'Assemblée générale et du texte du douzième principe général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

55. M. Bouattoura note avec satisfaction que certaines grandes puissances ont commencé à prendre des mesures pour limiter les dépenses d'armement. L'ONU et les institutions spécialisées ont fait des études importantes au sujet de l'utilisation des ressources qui seront libérées par le désarmement, et les propositions tendant à mettre une partie de ces ressources à la disposition des pays en voie de développement sont encourageantes. On a même suggéré d'en fixer la proportion.

56. Pour ce qui est de la demande de produits de base, le représentant de l'Algérie estime que les principaux importateurs devraient fournir des renseignements sur l'évolution probable du commerce pendant et après la période de transition.

57. Le Conseil discutera bientôt la question de la Décennie des Nations Unies pour le développement et il exprimera certainement son regret du retard intervenu. Les pays en voie de développement feront les efforts voulus pour remédier à cet état de choses, mais on peut se demander si les grandes puissances nucléaires ne pourraient pas prélever sur leurs dépenses d'armement pour aider à atteindre les objectifs de la Décennie.

58. M. ARKADIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) note que, s'il a bien compris ce qu'a dit le représentant du Royaume-Uni, celui-ci a affirmé que la décision d'aider d'autres pays ne dépend pas nécessairement des ressources nationales et qu'il s'agit d'une décision d'ordre politique. Mais, avant d'être appliquée, une décision d'ordre politique doit se fonder sur l'existence de ressources matérielles suffisantes. Il semble hors de doute que toute réduction unilatérale des dépenses militaires devrait permettre à un pays de consacrer des sommes plus importantes à l'aide qu'il fournit à d'autres pays.

59. Cependant, le représentant du Royaume-Uni a abordé un autre aspect du problème. Si on pouvait aboutir finalement à un accord sur le désarmement, les économies réalisées sur les crédits militaires pourraient être utilisées en partie pour fournir une assistance aux pays en voie de développement sur la base plus stable et plus étendue d'une action collective et négociée. Aucun pays ne peut se permettre de continuer à prendre des mesures unilatérales de désarmement pendant que d'autres remplissent leurs arsenaux; au contraire, si on parvenait à un accord mondial de désarmement, toute menace disparaîtrait et l'on disposerait d'une source sûre et abondante de fonds.

60. M. AKWEI (Ghana) dit avoir été frappé lui aussi par l'allusion du représentant du Royaume-Uni au caractère politique de la décision d'accorder une assistance, mais il n'a pas interprété cette allusion tout à fait de la même façon que le représentant de l'URSS. L'opinion du représentant du Royaume-Uni est, lui semble-t-il, que l'octroi d'une aide ne dépend pas du montant réel des ressources libérées par le désarmement et que la proportion de ces ressources qui seront utilisées à cette fin peut dépendre de considérations d'ordre politique ou humanitaire. Pour M. Akwei, l'idée que les fonds ainsi libérés ne seraient pas nécessairement consacrés à la satisfaction des besoins des pays en voie de développement est contraire à l'esprit de l'époque et aux vœux de la plupart des peuples du monde.

61. Une autre conclusion du représentant du Royaume-Uni l'a aussi laissé perplexe: c'est que les fonds initialement libérés par le désarmement seraient consacrés à la surveillance ou au contrôle des opérations de destruction des stocks d'armements. Certes, on créera très probablement sous une forme ou sous une autre un mécanisme international de contrôle ou de répartition, mais les fonds qu'il faudra y affecter devraient être relativement insignifiants et ne pas limiter la possibilité qu'auront les pays développés d'aider les pays en voie de développement.

62. M. WHYTE (Royaume-Uni) pense que le représentant de l'URSS peut s'être mépris sur le sens de la

déclaration faite par le représentant du Royaume-Uni au sujet de la manière dont sont prises les décisions établissant des programmes d'assistance. Dans la pratique, des facteurs d'ordre économique, social, humanitaire et politique ont tous une influence sur de telles décisions et, dans le cas du Royaume-Uni, il s'ensuit que les programmes d'assistance sont arrêtés à un niveau plus élevé que ne le justifieraient de simples considérations de balance des paiements. La délégation du Royaume-Uni a voulu souligner que la libération de certaines ressources grâce au désarmement ne signifierait pas automatiquement que ces ressources seraient mises immédiatement à la disposition des pays en voie de développement. Une certaine proportion de ces fonds serait peut-être nécessaire par exemple pour faire fonctionner un nouveau mécanisme international après le désarmement. Il n'en reste pas moins que les quatre sortes de facteurs que M. Whyte a cités jouent tous un rôle important en ce qui concerne la répartition des fonds, et le Royaume-Uni attend avec impatience le moment où le désarmement, en dégagant des ressources, lui permettra de prendre des décisions avec plus de liberté et où, par conséquent, il aura la possibilité d'accroître son aide aux pays en voie de développement.

63. Le PRÉSIDENT propose de clore le débat général sur le point 6 de l'ordre du jour et de renvoyer à une date ultérieure l'examen des projets de résolution sur cette question.

*Il en est ainsi décidé.*

#### POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR

##### **Incidences financières des décisions du Conseil (E/4068, E/4082)**

64. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à un examen préliminaire du point 37 de son ordre du jour.

65. M. de SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) dit que la décision d'examiner le point 37 de l'ordre du jour dès le début de la session fait partie de l'effort entrepris par le Conseil pour reviser ses méthodes de travail afin d'être mieux à même d'apprécier les incidences financières de ses décisions et recommandations. A la trente-septième session, certains membres ont insisté sur la nécessité d'examiner le programme du Conseil dans le cadre d'un budget, tandis que ceux qui ont finalement la charge d'arrêter le budget de l'Organisation des Nations Unies sont de plus en plus d'avis que le budget des activités économiques et sociales doit être examiné par rapport à un programme cohérent. Malheureusement, le document essentiel, celui dans lequel on cherche à établir une relation entre le programme et le budget, est encore soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; mais on connaîtra prochainement les conclusions et recommandations de cet organe, et le Conseil pourra examiner les incidences financières de ses décisions en tenant compte plus spécialement de ce document. Les chapitres du projet de budget de 1966 qui intéressent le Conseil sont également soumis à

l'examen du Comité consultatif, qui n'a pas encore fait connaître ses avis sur les propositions du Secrétaire général.

66. Ces propositions sont fondées sur le fait que les trois derniers exercices budgétaires ont été une période d'austérité pendant laquelle les ressources dont on disposait n'ont pas été à la mesure de l'étendue des programmes de travail qu'exigeaient les décisions de divers organes des Nations Unies. Ces propositions ont été établies compte tenu d'une étude administrative effectuée au cours des deux dernières années au Département des affaires économiques et sociales par un service spécialisé du Secrétariat de l'ONU. La principale conclusion de cette étude est qu'il n'y a pas de sous-emploi dans ce département, mais qu'au contraire sa capacité de travail a été utilisée jusqu'à l'extrême limite, de sorte que des mesures générales de renforcement sont nécessaires. Un accroissement modeste des effectifs a été recommandé pour la plupart des services, à l'exception de la section du développement industriel, où un accroissement de grande ampleur est indispensable pour donner effet aux décisions prises par divers organes et par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

67. Il faut tenir compte du fait que les propositions du Secrétaire général ont été établies avant les sessions de certains organes subsidiaires du Conseil et que ceux-ci ont pris des décisions ayant des incidences financières. Le Conseil voudra certainement examiner ces incidences financières et peut-être les comparer avec les dépenses telles qu'elles étaient les années précédentes.

68. En résumé, les propositions du Secrétaire général pour le projet de budget de 1966 sont destinées à permettre au Département des affaires économiques et sociales de réparer l'effet des années d'austérité et d'offrir aux organes des Nations Unies des services d'un niveau qui sera proche de celui qu'on en attend. Le Conseil devra aussi examiner les nouvelles propositions en tenant compte de la structure et des ressources du budget.

69. M. KOTSCHNIG (Etats-Unis d'Amérique) fait observer qu'il est manifestement très important que le Conseil soit au courant, dès le début de sa session, du projet de budget établi par le Secrétaire général. Lorsqu'il examine les propositions de ses organes subsidiaires en matière de programmes, et lorsqu'il formule ses propres propositions entraînant des dépenses supplémentaires, le Conseil a besoin de se reporter au projet de budget du Secrétaire général, pour pouvoir assumer ses responsabilités sur le plan financier. En demandant que le projet de budget lui soit communiqué avant sa session d'été, le Conseil a cherché à éviter d'agir à l'aveuglette et d'obliger ainsi les délégations à réserver leur position sur divers programmes à la fin de la session. Malheureusement, pour des raisons qui ne dépendent pas du Conseil, les documents de base ne sont pas encore disponibles; il lui manque notamment l'annexe III du document E/4070, qui donnera les incidences financières du programme de travail du Conseil dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme.

De plus, bien que l'exposé du Secrétaire général sur les incidences financières des décisions du Conseil (E/4082) contienne des exposés sommaires des décisions des organes subsidiaires du Conseil, ces exposés sont très inégaux : certains indiquent des besoins supplémentaires précis, tandis que d'autres énumèrent simplement des activités nouvelles sans en donner les incidences financières.

70. Le Conseil ferait donc peut-être une économie de temps en ajournant le débat sur la question jusqu'à ce qu'il ait reçu les documents nécessaires. Sinon, il serait difficile aux gouvernements de prendre des engagements fermes concernant les programmes soumis au Conseil et à ses comités.

71. M. VIAUD (France) dit que la délégation française ne croit pas que la mesure à prendre par le Conseil sur les incidences financières de ses décisions doive avoir pour seul motif le désir de réduire les dépenses en jonglant avec les postes du Secrétariat ; le but primordial doit être l'efficacité, et l'expérience montre qu'une organisation internationale, comme les administrations nationales, doit établir un ordre de priorité. De ce point de vue, la méthode la meilleure consiste à intégrer budgets et programmes. Le Conseil a le devoir de donner des avis à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale sur les activités économiques et à la Troisième Commission sur les activités sociales, mais il doit aussi donner des avis à la Cinquième Commission sur les incidences financières de ces activités. A cet effet, il faut qu'il agisse en coopération étroite avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Toutefois, certaines conditions doivent être remplies pour que ses avis soient utiles.

72. Premièrement, les membres du Conseil doivent être résolus tous ensemble à mettre de l'ordre dans les activités de l'ONU dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, et cela à long terme, non à court terme : le Conseil tout entier doit se mettre d'accord sur un système de priorités fondé sur la connaissance exacte des ressources disponibles. Deuxièmement, il faut que le Conseil ait à sa disposition une documentation appropriée : il faut qu'il soit en mesure de comparer les prévisions budgétaires pour l'année suivante avec les crédits votés pour l'année en cours, non pas tant du point de vue budgétaire que du point de vue fonctionnel, c'est-à-dire du point de vue des diverses catégories d'activités. Troisièmement, les programmes de travail devraient, autant que possible, être à l'abri des restrictions imposées par le calendrier ; par exemple, ils pourraient être prévus pour deux ans, compte tenu des vues du Conseil sur le développement des activités, non seulement dans le budget de l'année suivante, mais dans les budgets des deux années suivantes. Quatrièmement, afin de maintenir une liaison plus étroite avec le Comité consultatif, on pourrait inviter le Président de ce Comité à expliquer certains des avis de cet organe au Conseil et peut-être à faire des exposés au Comité de coordination sur les aspects budgétaires des travaux du Conseil. Enfin, il pourrait être bon qu'un organe restreint prépare une documentation sur les incidences financières pour chaque session d'été du Con-

seil. Peut-être le Comité spécial de coordination pourrait-il entreprendre cette tâche ; si des membres du Conseil estiment qu'il vaudrait mieux choisir à cet effet un organe plus représentatif, la délégation française serait prête à faire des suggestions à cet effet.

73. Le Conseil ne doit pas limiter son examen des incidences financières à celui des décisions prises par le Conseil et ses organes subsidiaires. Il doit examiner toutes les dépenses ayant trait aux activités économiques et sociales dans le cadre du programme de travail. Les documents dont on dispose ne donnent pas un tableau complet de ces dépenses. Par exemple, on n'y trouve pas l'indication des dépenses relatives aux réunions ; maintenant que le commerce et le développement prennent une si grande place dans le calendrier des conférences des Nations Unies, le Conseil aurait peut-être intérêt à reviser la durée et la périodicité des réunions, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur la question. Le Secrétariat s'est acquitté consciencieusement de ses devoirs pendant la période d'austérité et le Conseil doit s'imposer la même discipline et s'interdire d'adopter des résolutions entraînant un accroissement immédiat des dépenses. A ce sujet, M. Viaud constate d'après l'exposé du Secrétaire général (E/4082, par. 6) que le Comité consultatif a réduit à 50 le chiffre de 62 postes nouveaux que le Secrétaire général avait proposés ; maintenant, on propose de créer 169 postes nouveaux pour faire face aux activités nouvelles relatives au développement industriel. Ces 219 postes représentent 25 % du personnel du Département et la délégation française attend avec intérêt de prendre connaissance de l'avis du Comité consultatif sur cette proposition.

74. On a proposé de faire face au moyen de fonds de l'assistance technique à des dépenses résultant de certaines résolutions de la Commission de la condition de la femme et de la Commission de la population. La délégation française est opposée au système qui consiste à financer les activités de commissions techniques en accroissant le budget ordinaire d'assistance technique et elle estime que les fonds nécessaires doivent être obtenus par des contributions volontaires. De plus, elle réserve sa position en ce qui concerne les activités que le Secrétariat a jugé bon d'entreprendre en application de certaines décisions de la Commission de la population. Il est regrettable aussi qu'on n'ait pas plus de détails sur le soutien financier demandé par le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement ; il faut espérer que ces détails seront fournis bientôt, afin que le Conseil puisse se faire une opinion sur la possibilité de mesures qui auraient une grande valeur pour le développement économique et social.

75. En terminant, M. Viaud exprime l'espoir que la suite de la discussion du point 37 de l'ordre du jour ne sera pas ajournée aux dernières séances de la session. Il serait bon de procéder à un autre débat en séance plénière, puis de renvoyer la question au Comité de coordination qui discuterait, d'un point de vue plus technique, le problème de l'intégration des budgets et des programmes.

76. M. ADIL (Pakistan) rappelle que, lorsque le Conseil a créé le Comité de coordination, certaines délégations

gations ont exprimé l'avis que ce Comité ne devrait pas servir à restreindre les activités économiques et sociales des Nations Unies. Néanmoins, certaines décisions prises au Conseil et dans ses autres comités ont été modifiées par le Comité de coordination, ce qui a entraîné beaucoup de confusion. Naturellement, aucune décision ne peut devenir définitive tant qu'on n'en connaît pas les incidences financières; cependant, la délégation pakistanaise estime qu'on doit trouver des ressources pour mettre en application toutes les décisions définitives et elle est disposée à appuyer les propositions du Secrétaire général concernant les ressources nécessaires pour l'exécution des programmes recommandés. M. Adil reconnaît, comme les orateurs précédents, qu'il y a lieu de poursuivre la discussion de la question au Comité de coordination en tenant compte des observations faites pendant le présent débat.

77. M. de SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) dit qu'à sa connaissance les deux documents essentiels qu'il a mentionnés dans son intervention précédente seront à la disposition du Conseil à la fin de la semaine suivante. Quant au système d'établissement de programmes de deux ans, dont le représentant de la France a parlé, les experts en matière d'administration continuent à examiner les possibilités que M. de Seynes avait lui-même suggérées à la trente-septième session.

78. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil ajourne la suite de la discussion du point 37 de l'ordre du jour jusqu'à ce qu'il dispose de la documentation nécessaire.

*Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 18 h 15.